

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le onze janvier à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 04/01/2014.

Présents : Mmes DESURIER-LAFLEURIEL, BOBIER, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, Mme GUILLEMOT, M. LECOCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD e M. VERNIS.

Mme Pierrette POPY a été élue secrétaire de séance.

FUTUR LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE- ALIMENTATION BASSE TENSION :

Après avoir pris connaissance du descriptif des travaux et du plan de financement, prévoyant une contribution communale de 3 500 €, le Conseil se déclare favorable à la réalisation des travaux, approuve le devis du S.D.E. et s'engage à régler la participation communale sans étalement.

CHARGES LOCATIVES RECUPERABLES :

Suite à l'installation d'une chaufferie collective à l'école maternelle, assurant à la fois le chauffage des logements communaux attenants et la production d'eau chaude sanitaire, le Conseil Municipal décide d'instaurer une récupération des charges (eau, combustible, entretien courant et menues réparations) auprès des locataires concernés et à invite le Conseil Municipal détermine le mode calcul, comme suit :

- Facturation de la fourniture d'énergie au prix de 10,63 cts €/KWh.
- Facturation de la fourniture d'eau (pour la production d'eau chaude sanitaire) sur la base du nombre de m³ consommés, des tarifs appliqués par le SIVOM Nord-Allier et du montant des redevances d'assainissement.
- Mise en recouvrement, dès ce mois, sous forme d'une provision mensuelle de 135 € révisable à l'issue de chaque régularisation annuelle.

Toutes délégations utiles sont données à Mme le Maire pour l'établissement d'un avenant au bail en cours.

LOCATION DE L'APPARTEMENT DU REZ DE CHAUSSEE, FAUBOURG DE LA MADELEINE :

Suite à la rénovation de cet appartement et en vue de sa remise en location prochaine, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 350 €, assorti d'une provision sur charges, ci-dessus fixée à 135 €.

ASSURANCE DES AGENTS COMMUNAUX AFFILIES A LA CNRACL :

Le Conseil Municipal approuve la reconduction, pour trois ans à compter du 01/01/2014, du contrat d'assurance du personnel souscrit, par l'intermédiaire du CIGAC, auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne. Les conditions générales seront reconduites sans modification des garanties et franchises en cours, soit :

Garanties : Maladie et accident de la vie privée, longue maladie et longue durée, accident et maladie imputables au service, décès, charges patronales à hauteur de 35%.

Franchise : 15 jours fermes (uniquement en maladie ordinaire).

Taux de cotisation : 6,46% du traitement brut indiciaire soumis à retenue pour pension (NBI incluse).

Mme le Maire est autorisée à signer le nouveau contrat.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE :

Informé du projet d'organisation d'une classe de découverte pour les élèves du RPI scolarisés en primaire (36 enfants concernés, dont 25 domiciliés à Franchesse), et après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel, le Conseil municipal décide d'allouer une participation de 2 500 € à la Coopérative scolaire et s'engage à prévoir cette dépense au budget 2014.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE PASSE AVEC LA C.A.F. :

Mme le Maire invite les membres à prendre connaissance de la proposition d'avenant au contrat Enfance – Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil de la halte-garderie itinérante des « Ch'tites Canailles ». Ce document vise à prendre en compte l'organisation d'un atelier d'éveil mensuel, à Ygrande, dans le cadre du Relais Assistants Maternels, et permettre ainsi à cette collectivité de bénéficier d'un financement. Il n'aura aucune autre incidence sauf à simplifier, par la suite, le renouvellement du contrat, compte-tenu de la prise de compétence R.A.M. par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

Invité à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant présenté et autorise Mme le Maire à le signer.

TARIF DE MISE A DIPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ACCUEIL DE LA GARDERIE DES CH'TITES CANAILLES :

Vu la nouvelle compétence de la Communauté de Communes et son incidence sur l'organisation du Relais d'Assistance Maternelle et de la halte-garderie des Ch'tites Canailles (la Communauté représentant l'ensemble des communes et devenant le seul interlocuteur de la C.A.F.),

Compte-tenu du fait que la commune de Franchesse n'aura plus la possibilité de faire valoir aucun frais de mise à disposition de sa salle des fêtes auprès de cette caisse,

Le Conseil Municipal décide de solliciter la participation financière de Communauté de Communes et fixe le tarif de mise à disposition des locaux communaux à 55 € par passage de la halte-garderie.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES :

Sur proposition de la commission de fleurissement, le Conseil Municipal dresse la liste des lauréats bénéficiaires d'un bon d'achat :

Bénéficiaires d'un bon de 30 € :

M. PONTONNIER Christophe (Auberge « le Chuchal »), M. GOURICHON Richard, Mme DESURIER Paulette, Mme COLLIN Nicole, Mme AUDOUX Patricia et M. MACQUIN Guy.

Bénéficiaires d'un bon de 25 € :

Mme VALNON Jacqueline, M. et Mme YONNET René et Camille, M. SIGNORET Didier et M. VALNON Jean-Pierre.

Bénéficiaires d'un bon de 20 € :

Mme BOUDET Chantal, Mme MATHONAT Nadine, Mme BOUCHON Suzanne, Mme DIAT Carine, M. GOVIGNON Yves et Mme SEMET Jocelyne.

ACQUISITION DE PANNEAUX AUPRES DE LA FREDON :

Suite à la proposition de fourniture de panneaux « Charte d'entretien des Espaces Publics » par la FREDON, et considérant l'engagement de la commune en matière de réduction d'usage des pesticides, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de passer commande de deux panneaux au prix unitaire de 90 €TTC.

REUNIONS A PREVOIR :

Sur proposition de Mme le Maire, les réunions suivantes sont programmées :

- le 22 janvier à 20h30 : réunion de préparation des prochaines élections municipales,
- le 29 janvier à 10h00 : réunion de la Commission de Voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, rendez-vous est pris pour une prochaine réunion, le 21 février, puis la séance est levée.